

DÉCINES-CHARPIEU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Philippe Layat retourne au combat contre la Métropole de Lyon



■ Philippe Layat et ses moutons... L'opposant emblématique au Grand Stade poursuit l'élevage... et le combat judiciaire. Photo archives Laurence LOISON

L'agriculteur qui s'est opposé au Grand Stade attaque à nouveau la Métropole pour qu'elle améliore les aménagements de la voie qui a coupé son terrain en deux. Le tribunal administratif doit rendre sa décision au plus tard jeudi.

Il y a un an, le tribunal administratif l'avait débouté. Cette fois, Philippe Layat a des preuves que les aménagements de la voie d'accès au Parc OL, qui a coupé son terrain en deux, sont insuffisants. Et qu'il y a urgence. Ce mardi, l'icône du combat contre le Grand Stade a assigné en référé la Métropole de Lyon. Dans son dossier, une quinzaine de lettres de voisins attestant que, depuis un an, les moutons passent régulièrement la clôture et divaguent sur la route. La police municipale a même verbalisé à deux reprises, les 8 et 9 juillet 2016, l'agriculteur pour « circulation sur la route d'animal sans conducteur ». « Va-t-on attendre qu'un accident ait lieu ? », se demande Philippe Layat. Quand les moutons ne s'enfuient pas, ils s'enlisent dans le boviduc, ce tunnel réalisé par la Métropole pour passer sous la route, inondé après chaque pluie. Cette boue favoriserait le piétin, maladie bactérienne qui attaque les pieds des ovins. Il y a enfin cette rampe d'accès, dont la pente est



■ Mardi, au tribunal administratif de Lyon. Philippe Layat avec son avocat, Me Tumerelle. Photo Xavier BREUIL

trop brutale pour permettre le passage de tous les engins agricoles. « Avant et après sa propriété, la Métropole a installé des clôtures solides en treillis soudé de deux mètres de haut. Chez lui, c'est du grillage brinquebalant. « D'où vient ce traitement de défaveur ? On ne voit pas d'autre justification qu'une position idéologique contre celui qui s'est opposé au Grand Stade », lance Guillaume Tumerelle, avocat de Layat, au cours d'une audience où deux supporters trop bruyants de l'agriculteur ont été exclus de la salle. Le calme revenu, Me Petit, avocat de la Métropole de Lyon, a pu exposer ses arguments. La faiblesse de la clô-

ture ? C'est une clôture à moutons, faite pour des prés à moutons. L'inondation du boviduc ? Des travaux ont été effectués début 2016. La rampe d'accès trop courte ? Il existe d'autres accès dans la propriété pour les engins de l'agriculteur. D'une façon plus générale, le Grand Lyon n'a pas à tenir des promesses qu'il n'a jamais faites : « Avant 2014, les discussions amiables n'ont jamais donné de résultat et ont conduit à cette situation de blocage qui dure toujours. Faute d'accord, la Métropole a fait les travaux comme elle entendait le faire ». Saisi dans cette procédure d'urgence, le tribunal administratif rendra sa décision ce mercredi ou jeudi.

Xavier Breuil

POINT PAR POINT

■ Un combat ancien

Propriétaire de 25 hectares de terrain, Philippe Layat avait été exproprié de 9 hectares pour permettre la construction d'une voie d'accès au Parc OL. Il a toujours refusé de négocier et devient l'icône de l'opposition au Grand Stade.

■ La voie d'accès est construite

Le 1^{er} septembre 2014, le chantier de la voie d'accès qui coupe sa propriété en deux est lancé. Le boviduc, tunnel créé pour conduire les moutons de la ferme aux pâturages, est opérationnel fin décembre 2014.

■ Les aménagements sont contestés

Le 3 août 2015, Philippe Layat assigne une première fois la Métropole en référé pour contester les aménagements (clôture d'où s'échappent les moutons, boviduc impraticable, rampe d'accès inadaptée aux engins). Il est débouté de ses demandes par le tribunal qui estime que l'urgence n'est pas fondée.